

Compte rendu du CA du mercredi 26 Mars 2025

Sont présents à la réunion : Laurence, Eva, Kristin, Dale, Clémence, Xecon, Sarah, Mathias, Raul, Michel, Charmiane, Anita, Martine, Vania, Aude, Marie-Clémentine

1 – Election du bureau

Dale est candidat à la présidence
Raul est candidat à la vice-présidence
Kristin est candidate pour trésorière
Clémence est candidate pour vice-trésorière
Xecon est candidat pour vice-trésorier
Mathias est candidat pour vice-trésorier
Sarah est candidate pour secrétaire
Eva est candidate pour secrétaire adjointe
Marie-Clem est candidate pour secrétaire adjointe

Le CA vote pour toutes les candidatures

Le bureau souhaite se réunir pour unifier et clarifier la procédure d'inscription.
Il est important que quand un nouveau membre adhère sa fiche soit rapidement dans le fichier.
Anita continue à être contact pour les nouveaux adhérents.

2 – Règlement intérieur

Proposition de l'ajout de 2 articles :

2,c : Les membres permanents ne peuvent utiliser les presses de manière exclusive sur les permanences.

Un effort doit être fait pour partager toutes les presses et c'est possible :

Précision est faite par Dale qu'il y a moins de monde le samedi et le dimanche pour ceux qui souhaitent plus de place.

Possibilité de partager la TGP également (Jean-Marie et Richard le font sans problème),.

Les presses TE sont également partageables, Kristin précise que l'on peut personnaliser le réglage de la presse à l'aide de cartons gris de différentes épaisseurs sans changer le réglage de la presse.

Dale précise qu'en sérigraphie il y a possibilité également d'être 2 par table, pour cela il faut mettre en contact les 2 membres qui peuvent s'organiser entre eux.

2,f : Les places disponibles à la réservation sont de :

4 places MINIMUM en TD

4 places MINIMUM en TE

4 places MINIMUM en sérigraphie

Il y a beaucoup de place de travail (16 en tout pour la TD et TE), on n'imprime pas tout le temps.

3 – Point financier

Kristin présente en tant que trésorière la situation de l'atelier :

Les frais fixes (loyer edf...) sont de 12000 euros et il manque entre 3000 et 4000 euros pour entrer dans nos frais annuels. Ce déficit pourrait être comblé si nous passions de 305 à 450 euros d'adhésion annuelle pour le noyau dur. Selon le règlement intérieur c'est le noyau dur qui doit

financer les frais fixes. Cette solution n'est pas envisagée pour le moment.

Les autres frais sont :

Achats fournitures

Cours Budget prof : 18 000 euros

Lil'art : 2000 euros

Investissement matériel

Il faudrait que les cours soient auto-financés à hauteur de 80%, pour le moment il manque 3600 euros.

4 – Point buvard

Marie Clem suggère que l'atelier fasse l'acquisition de buvard plus épais (680 g) pour mieux absorber l'humidité et garantir une plus longue durée de vie s'il sont séchés régulièrement.

Elle précise également qu'il faudra essorer les tirages gorgés d'eau (exemple cyanotype) avant de les mettre sous les buvards. La technique : des journaux et une brosse pour absorber l'excès d'eau.

Budget buvards : 350 euros, tout le monde vote pour.

Un petit rack a été commandé par Richard pour la photo gravure.

5 – Proposition de l'acquisition d'une machine Riso par Philippe Bucamp

L'investissement est jugé trop important par les membres du CA (8000 euros + 50 euros mensuels), au vu de l'intérêt porté à la pratique, sachant que l'atelier préfère favoriser les techniques manuelles. Le CA ne retient pas la proposition.

6 – Dates de réunions CA à venir :

mercredi 18 juin 18h

mercredi 24 septembre 18h

mercredi 26 novembre 18h

mercredi 21 janvier 18h

LE SAMEDI 14 MARS AG 9h30

mercredi 25 mars 2026 18h

7 – Bilan de « mon voisin est un artiste »

Marie Clem fait le bilan : le prof d'arts plastiques du collège est venu avec des élèves.

Mathias les a accueilli en sérigraphie, Sarah Marion et Michel en typo, Aude et Marie Clem en TE.

Le maire est venu pendant un long moment et a assisté aux ateliers.

Groupes du centre aéré sont venus l'après midi pendant le cours de Marie-Clem.

Beaucoup de remerciements et de félicitations.

Proposition de MC d'accueillir par groupes de 12 les enfants du centre aéré pendant les vacances d'été.

Une réunion est prévue au collège avec le prof d'arts plastiques pour trouver les modalités des collaborations à venir.

A la suite de mon voisin est un artiste le maire a débloqué un budget pour le nettoyage des verrières en pvc de l'atelier.

8 - Point exposition extérieure

Dale propose une exposition extérieure le jour des portes ouvertes le dimanche 25 mai
budget voté 500 euros
affichage extérieur le long du bd Jean Jaurès d'environ 15 panneaux extérieur PVC 3 mm 70x90
définition 150 dpi cmjn
3 à 5 panneaux vides à maroufler de gravures, et 10/12 imprimés avec les photos de l'atelier aux
Lilas. Machines, typo mains en travail d'impression.
Une séance de photo est prévue à l'atelier avec Richard et Vania le 11 avril.

9 – Point tensions à l'atelier

Des altercations ont eu lieu à l'atelier pendant les cours d'Aude donnés aux lilasiens. Laurent de permanence n'ayant pas été prévenu s'est emporté, et la situation s'est envenimée. A la suite du choc ressenti par les élèves d'Aude, le sujet est abordé en CA. Plusieurs membres parlent de leur difficultés rencontrées lors des permanences de Laurent, il est décidé de trouver une solution, les modalités faisant l'objet d'un débat. Il est décidé de rencontrer Laurent dans un 1er temps.

A la suite du CA :

Vendredi 28 mars Dale, Sarah et Vania ont rencontré Laurent au café de la mairie des lilas pour faire avec lui le point sur la situation. Dale a exposé les faits clairement, a parlé du choc ressenti par les élèves, et a insisté sur l'importance du bon accueil des élèves lilasiens pour la survie de l'atelier, ainsi que l'importance de bien accueillir tout le monde à l'atelier. Après discussion, Laurent a reconnu avoir sur-réagi, et a entendu que l'intensité de ses réactions (quelle que soit la nature du problème) posait problème à trop de personnes à l'atelier. Dale a demandé à Laurent de ne plus assurer de permanence lors des cours et des stages, tout en restant membre du ND. Laurent s'est engagé à modifier sa manière de s'adresser aux membres de l'atelier et à respecter les règles du nombre de personnes à accueillir lors de ses permanences, comme tous. Il s'est engagé en cas de problème à faire appel à une médiation afin de ne pas laisser la situation s'envenimer. Il lui a été signifié que si la situation se reproduisait, son exclusion du noyau dur serait présentée au CA. Il continue à faire ses permanences en dehors des jours de cours et stages, et il lui a été signifié qu'un point sera fait sur la situation le 18 juin lors de la prochaine réunion du CA.